

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Madame Michèle COTTRET, 1^{ère} adjointe.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Paul AUDAN à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Jean-
Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond MAZZOLENI, Monsieur
Michel BRIFFAUD à Monsieur Laurent HOTTIER, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT, Madame Olivia BURLES à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à Mathieu
SOLDA, Madame Françoise MARQUE à Monsieur Alain ROUX.

Absents :

Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Josette LAUVERGNIAT

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 21

Date de convocation

15 septembre 2022

OBJET : Création et recrutement de deux emplois permanents à temps complet

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2022-052 en date du 18 mai 2022 portant création de six emplois permanents à temps complet et mise à jour du tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non complet ;

Vu les lignes directrices de gestion de la commune ;

Considérant que le poste d'agent de surveillance de la voie publique créé le 9 septembre 2021 sur un emploi non permanent en contrat d'accroissement temporaire d'activité doit être pérennisé sur un emploi permanent ;

Considérant que les besoins de service nécessitent la création d'un emploi permanent de chargé(e) de communication et community-manager ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci, conformément au Code Général de la Fonction Publique,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération par 19 voix pour et 2 oppositions (Madame Nathalie PONCE-GASSIER et Madame Olivia BURLES) :

CREE

- un emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint administratif (catégorie C) en vue de pérenniser l'emploi d'agent de surveillance de la voie publique,
- un emploi permanent à temps complet sur les cadres d'emplois de rédacteur (catégorie B) ou d'adjoint administratif (catégorie C) en vue de recruter un ou une chargé(e) de communication et community-manager.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches de recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier,

INSCRIT la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif de la commune.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2022

Signé,
Le **22 SEP. 2022**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **27 SEP. 2022**

Le Maire,



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Josette Lauvergnyat, written in a cursive style.

Josette LAUVERGNIAT